

## AIDE LOCALE

### TOUS SOLIDAIRES !

**La crise sanitaire liée au Covid-19 fragilise au quotidien des familles, en particulier sur le plan alimentaire.**

**Pour leur venir en aide, les deux branches Famille de la Sécurité sociale, la MSA pour le monde agricole et la Caf pour les salariés et les indépendants, s'associent pour l'opération « Paniers solidaires\* ».**

Cette action de solidarité permet d'offrir des produits frais issus de producteurs locaux et de privilégier ainsi les circuits courts.

Chaque panier remis gracieusement aux familles concernées et d'une valeur de 30€ sera composé d'une variété de fruits et de légumes cultivés dans la région.

Pour les petits et les plus grands, cette action sera l'occasion de découvrir et de mieux faire connaître les produits agricoles locaux et de favoriser une alimentation variée à base de produits frais.

Ce partenariat national, qui conjugue les valeurs de solidarité et de responsabilité des deux organismes, est décliné localement par la Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France et les Caisses d'allocations familiales (Caf) engagées dans le dispositif.

Les familles concernées seront contactées par leur service social MSA ou Caf afin de venir récupérer leurs produits frais sur un site précisé à l'avance, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Cette opération sera reconduite durant 4 semaines avec une distribution hebdomadaire.

Cette distribution solidaire déjà expérimentée par la MSA en faveur de familles du Domaine hippique de Grosbois (94), en raison des difficultés du secteur du cheval dans le cadre de la crise, se poursuit dans les départements des Yvelines et de l'Essonne.

Pour la période de mai à juillet, la Caf des Yvelines prévoit d'accompagner jusqu'à 500 familles avec ce nouveau dispositif. La distribution sera organisée en lien avec la Fédération des Centres Sociaux 78 et s'appuiera sur 5 structures d'animation de la vie sociale, situées à proximité des allocataires concernés.

Cette aide d'urgence s'inscrit plus globalement en complément des missions d'aides sanitaire et sociale, d'accès aux droits et d'accompagnement des assurés de la MSA et de la Caf.

En apportant une réponse aux besoins alimentaires des familles qui en ont le plus besoin, cette action permet de manifester autrement notre présence auprès des assurés et de prévenir la précarité.

*\* Cette offre n'est pas en « concurrence » avec des dispositifs portés par les associations de solidarité qui opèrent des distributions alimentaires. Elle en diffère :*

- *en raison de la **nature** des produits : il s'agit ici de produits frais et bruts (fruits, légumes...) issus directement de l'exploitation agricole ou transformés sur place par l'exploitant lui-même (ex. : confiture, miel, compote...),*
- *en raison de la **qualité** des produits : il s'agit ici de produits de qualité qui auraient été commercialisés sur un marché. Il ne s'agit pas d'invendus, de surplus ou de produits destinés aux associations de solidarité (une vigilance sur ce point permet de ne pas leur faire concurrence ni les priver de leurs ressources et sources d'approvisionnement),*
- *en raison de son **objectif** et de sa **philosophie** qui porte sur une double solidarité et permet ainsi aux bénéficiaires d'être solidaires du monde agricole en recevant le panier.*

